



Confédération syndicale internationale

CONSEIL GÉNÉRAL

São Paulo, Brésil, du 10 au 12 octobre 2015

RÉSOLUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CSI SUR LE DROIT DE GRÈVE EN ESPAGNE

Les syndicats espagnols CC.OO. et UGT ont convoqué une grève générale, il y a cinq ans, contre les réformes néolibérales mises en œuvre par le gouvernement espagnol. Les travailleurs et travailleuses espagnols continuent actuellement de subir l'impact de la crise économique. Plus de 300 représentants syndicaux font face à des poursuites pénales ou administratives pour avoir participé à des grèves générales, aux niveaux sectoriel ou de l'entreprise.

À l'heure actuelle, près de 20 personnes, dont cinq syndicalistes d'Arcelor Mittal, la secrétaire générale des CC.OO. aux Baléares et la secrétaire générale de l'UGT en Cantabrie, ont été condamnées à de lourdes amendes ou à plusieurs années d'emprisonnement, comme dans les cas à Pontevedra ou à Grenade.

En outre, les tribunaux espagnols ont confirmé le début du procès de huit représentants syndicaux d'Airbus à la suite de leur participation à des piquets durant la grève générale organisée en 2010.

Par conséquent, la CSI et les confédérations syndicales espagnoles lancent un appel au mouvement syndical international pour qu'il s'engage dans la campagne des CC.OO. et de l'UGT en envoyant des résolutions, des lettres et des courriels pour demander l'abandon des poursuites à l'encontre des syndicalistes inculpés.

São Paulo, le 10 octobre 2015